

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la
Municipalité d'Hébertville tenue le 16 décembre 2024 à 19h15, à la
salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Tony Côté, conseiller district #4
M. Dave Simard, conseiller district #5
M. Régis Lemay, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h15, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.1 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Constatation de l'avis de convocation.

2.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8218-2024

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum

2. Administration

2.1 Constatation de l'avis de convocation

2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Résolutions

3.1 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

4. Période de questions

5. Levée de l'assemblée

2.2 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Constatation de l'avis de convocation.

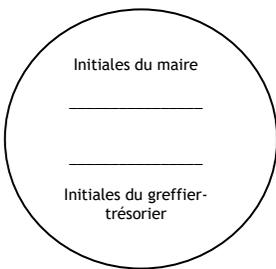
3. RÉOLUTIONS

3.1 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

8219-2024

Considérant que le conseil municipal a préparé le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour les trois prochaines années financières;

Considérant que ce document doit détailler l'objet, le montant et le mode de



financement des dépenses en immobilisation que prévoit effectuer la Municipalité et dont la période de financement excède douze mois;

Considérant que l'adoption d'un programme triennal d'immobilisations est requise en vertu de l'article 953.1 du Code municipal;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 de la Municipalité, dont copie est jointe à l'original de la présente résolution pour en faire partie intégrale.

Ledit programme totalise 28 293 950 \$ répartis comme suit :

- 2025 : 14 613 170 \$
- 2026 : 6 480 780 \$
- 2024 : 7 200 000 \$

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Régis Lemay, conseiller propose de lever l'assemblée, à 19h18.

MARC RICHARD
MAIRE

SYLVAIN LEMAY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER